

VOUS AVEZ SUBI DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE ?

DES AIDES EXISTENT POUR MIEUX VIVRE CHEZ VOUS

La Claims Conference négocie chaque année le montant des indemnités que l'Allemagne verse aux victimes du nazisme (qui incluent désormais les Juifs d'Afrique du Nord nés jusqu'en 1943).

► SI BESOIN, POUR VOUS ACCOMPAGNER :

Si vous étiez en France métropolitaine

Service Passerelles (FSJU)

dédié aux déportés, enfants cachés et orphelins de la Shoah
N° Vert d'écoute & d'information (gratuit) **0800 39 45 00**

Si vous étiez en Afrique du Nord

Fondation pour la Mémoire de la Shoah

06 45 75 25 18



ACCÉDER AUX PROGRAMMES D'AIDES À DOMICILE

Avoir été reconnu par la Claims comme victime juive du nazisme permet aussi d'accéder, en cas de perte d'autonomie, à des aides à domicile, complémentaires des dispositifs publics.

- Aide au ménage
- Aide à la toilette
- Préparation de repas
- Aide aux courses...

Ces aides à domicile peuvent faciliter votre quotidien, aujourd'hui... Ou demain ! Renseignez-vous dès à présent.

► CONTACTEZ DIRECTEMENT, SELON VOTRE LIEU D'HABITATION

Adiam Solidarité (départements 75, 92, 93, 94)
06 64 18 34 73

Améa-Casim (région Paca, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Rhône Alpes)
04 96 10 06 70

Fondation Casip-Cojasor (ailleurs quelque soit votre situation)
01 49 23 71 30

